

## Code éthique des adultes

Le code d'éthique qui suit est un ensemble de règles de comportement et d'attitudes pour tous les membres adultes de l'Association des Scouts du Canada (le code est disponible sur le site-web de l'Association).

### L'adulte s'engage à :

- respecter l'intégrité physique et morale ainsi que la dignité de chaque jeune et de chaque adulte;
- traiter ses collègues avec respect, courtoisie et franchise;
- se montrer loyal à l'autorité constituée;
- accomplir sa tâche sans se désister à moins d'une justification valable;
- respecter ses engagements en termes d'échéance et de qualité de travail;
- respecter la confidentialité des informations;
- assurer avec intégrité, transparence et diligence la gestion financière;
- n'accepter aucune rémunération en tant que bénévole;
- n'exercer aucune discrimination en raison du sexe, de l'origine ethnique, de la religion, de l'état civil, du statut économique ou du statut social;
- ne participer à aucune activité politique partisane en tant que scout ou au nom du Mouvement scout;
- éviter de causer du tort au Mouvement par des paroles ou des gestes inappropriés ou inacceptables.



## Adultes : Rôles et responsabilités

### Série Programme des adultes

#### Résumé

Le Scoutisme reconnaît que les bénévoles jouent un rôle essentiel au sein du Mouvement.

L'Association des Scouts du Canada a besoin d'un nombre suffisant de responsables efficaces et motivés pour qu'elle puisse offrir un meilleur scoutisme à un plus grand nombre de jeunes.

Qu'il soit animateur, responsable de groupe, membre d'un comité ou administrateur, chaque bénévole est un acteur de plus dans la création d'un monde meilleur.

L'Association offre une formation adaptée à chaque adulte adhérant au Mouvement pour qu'il reçoive l'aide et le soutien nécessaire à l'exercice de ses responsabilités.

L'Association reconnaît par divers moyens la valeur de l'engagement et le travail bénévole de chaque adulte.



ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

7331, rue Saint-Denis  
Montréal, Québec  
H2R 2E5

Téléphone : (514) 252-3011  
1 866 29SCOUT (7-2688)  
Télexcopieur : (514) 254-1946  
Courriel : [infoscout@scoutsducanada.ca](mailto:infoscout@scoutsducanada.ca)

## Adultes : Rôles et responsabilités

### Série Programme des adultes

PDA - 01-01



[www.scoutsducanada.ca](http://www.scoutsducanada.ca)



ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

# Adultes : Rôles et responsabilités

## Rôles d'un bénévole

Le Scoutisme ne saurait être ce qu'il est sans la présence de nombreux bénévoles qui jouent un rôle essentiel au sein du Mouvement.

L'Association des Scouts du Canada a besoin d'un nombre suffisant de responsables efficaces et motivés pour qu'elle puisse offrir un meilleur scoutisme à un plus grand nombre de jeunes.

Il existe plusieurs rôles et responsabilités au sein du Mouvement, et toutes les personnes qui souhaitent s'investir sauront y trouver leur place. Un animateur guide, anime et conseille les jeunes. Un gestionnaire s'occupe de l'administration. Il aborde les thèmes de ressources humaines, de gestion, de communications, de droits et de finances. Un adulte dans le scoutisme peut être appelé à occuper différentes fonctions, à divers niveaux, au fil des années.



Une série de politiques existent de manière à baliser l'action et l'engagement des adultes au sein de l'Association. Notons :

- le code d'éthique des ressources adultes
- la politique sur la suspension et le renvoi d'un jeune ou d'un adulte
- la politique sur la vérification des antécédents judiciaires
- la politique d'adhésion d'un adulte occasionnels



## Responsabilités de l'adulte

L'adhésion à l'Association des Scouts du Canada se fait librement, mais elle engage la responsabilité personnelle de l'adhérent. Certes, l'Association détient une assurance en responsabilité civile pour tous ses membres, mais cette assurance n'atténue en rien la responsabilité individuelle de l'adulte. D'ailleurs, il n'appartient pas aux assureurs de cautionner les activités scoutées. Ceux-ci acceptent de couvrir l'Association des Scouts du Canada et ses membres parce que, en principe, **toutes activités scoutées se déroulent en toute sécurité, sous la surveillance d'adultes responsables et compétents.**

« Nul n'est censé ignorer la loi » est un principe juridique qui fait référence à la nécessité d'être bien renseigné avant d'entreprendre quoi que ce soit. Il importe de connaître les lois et règlements qui s'appliquent particulièrement aux activités que l'on pratique, que l'on encadre ou que l'on autorise en vertu de sa fonction.

En ce qui concerne les politiques et règlements, chaque adulte s'engage à les observer au moment de son adhésion officielle à l'Association. Toutes les politiques et règlements sont disponibles sur le site web de l'Association dans le Menu Boîtes-à-outils.

L'Association compte, en tout temps, sur le jugement moral de ses adultes dans le choix des activités. En l'absence d'information pertinente, tout adulte a le devoir de consulter un responsable, de préférence à un niveau d'autorité supérieur.

## Formations et reconnaissances

Au moment de l'adhésion officielle de l'adulte, l'Association des Scouts du Canada s'engage, par son mandataire, à lui apporter « l'aide et le soutien nécessaires à l'exercice de ses responsabilités, notamment en contribuant à sa formation et à son encadrement. » Cet engagement repose sur le grand principe de fraternité et d'entraide qu'on trouve dans la Loi scoutée. En adhérant à l'Association des Scouts du Canada, l'adulte s'insère dans une communauté d'entraide qui a pour ligne de conduite de lui faciliter la tâche.

L'Association désire que chacun de ses membres adultes s'épanouisse dans la fonction qui lui convient le mieux avec le meilleur soutien possible. Dans cette perspective, elle propose à chaque adulte un itinéraire de formation adapté, quelle que soit la fonction. Cette formation tient compte des acquis et de l'expérience de l'adulte, et respecte son rythme de progression.

**L'Association reconnaît par divers moyens la valeur de l'engagement et le travail bénévole de chaque adulte.**

